

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MAGBA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

DECISION MUNICIPALE N°002/DM/C/MBA/SG

portant attribution de la Lettre-Commande n°002/LC/RO/D-NOUN/C-MAGBA/CIPM-TBEC/2021 durelative à l'Avis d'Appel d'Offre National ouvert n°002/AONO/RO/D-NOUN//C-MBA/CIPM-TBEC/2021 du 29/01/2021 pour les travaux de construction d'un bloc de deux (2) salles de classe à l'Ecole Publique de Forouongain, dans la Commune de Magba.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAGBA,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE MERITE CAMEROUNAIS

- Vu la Constitution ;
- vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 91/77 du 25 mars 1977 Déterminant les Pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux modifié par le Décret n°90/1464 du 9 Novembre 1990 ;
- Vu Le Décret n°77/2003 du 29 juin 1977 portant création de la Commune de Magba ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2020 /758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Préfets (dont Monsieur UM Donnacien aux fonctions de Préfet du Département du Noun);
- Vu l'Arrêté n°2004/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Magba ;
- Vu la Décision n°29/DM/C/MAB/SG/2019 du 21 Juin 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Magba ;
- Vu les différents actes réglementaires portant désignation des représentants de la Commune, du MINMAP, du MINFI et de la Tutelle Technique au sein de cette commission ;
- Vu L'Arrêté n° 00007/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection de Monsieur MBOUEN Dieudonné, Maire de la Commune de Magba et de ses Adjoints ;
- vu la lettre circulaire n° 00000003/LC/MINFI du 05 Février 2021 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des collectivités territoriales décentralisées, pour l'exercice 2021.
- Vu le Procès-verbal N°0007169 du 10 Mars 2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés Portant ouverture des offres des prestataires, relative aux travaux de construction d'un bloc de deux (2) salles de classe à l'Ecole Publique de Forouongain, dans la Commune de Magba, Département du Noun, suite au DAO n°002/AONO/C-MAGBA/MO/CIPMP-I/2021 du 29/01/2021.
- Vu le Procès-verbal portant examen et validation du rapport de la sous-commission D'analyse technique Ainsi que la proposition d'attribution en date du 23 Mars 2021 de la Commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Magba relative au marché cité plus haut ;
- Vu les Prévisions Budgétaires de l'Exercice 2021 ;
- Considérant les Nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : La lettre-commande dont les références sont mentionnées plus haut, objet de l'Avis d'Appel d'Offre National ouvert n°002/AONO/RO/D-NOUN//C-MBA/CIPM-TBEC/2021 du 29/01/2021 pour les travaux de construction d'un bloc de deux (2) salles de classe à l'Ecole Publique de Forouongain, dans la Commune de Magba est attribuée aux ETS DADA, BP.486 Bertoua, Tél. 677 48 78 42, pour un montant de FCFA 16 921 543 (seize million neuf cent vingt un mille cinq cent quarante trois) TTC et pour un délai

d'exécution de 04 mois calendaires a compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer.

Article 2 : la présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

DR-MINMAP/OU
DD/MINMAP/Noun
ARMP/OU
CIPM
AFFICHAGE
CHRONO
DOSSIER.-

MAGBA, le _____

LE MAIRE DE MAGBA
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Dieudonné Abamen
Adjoint d'Administration
Comptable